



Décision : n° 210/2020

Objet : Fourniture informatique : Acquisition de 52 postes téléphoniques et licences.

## DECISION DU MAIRE

Le Maire de Marolles-en-Brie,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,

**Vu** la délibération n°2695/2020 du Conseil Municipal en date du 29 juillet 2020 notifiant les pouvoirs du Maire ;

**Vu** les propositions reçues ;

**Considérant** que l'offre de la société DFM en date du 21 octobre 2020 est économiquement la plus avantageuse ;

### DECIDE

Article 1 : D'accepter la proposition d'offre de la société DFM, ci-annexée, pour la somme totale de 17 040 € HT (20 448 TTC).

Article 2 : Dit que les crédits sont prévus sur l'exercice 2020.

Article 3 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Trésorier Principal de Boissy-Saint-Léger ;
- Société DFM

Marolles-en-Brie, le 27 octobre 2020



Alphonse BOYE,  
Maire de Marolles-en-Brie